

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00434

PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE ZONE ARTISANALE SUR LA COMMUNE DE GENILAC - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 56

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Jean-Yves CHARBONNIER

RECU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181115-D20180043411-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181128

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE ZONE ARTISANALE SUR LA COMMUNE DE GENILAC - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE

Dans le cadre des interventions de Saint-Etienne Métropole au titre de la création de nouvelles zones d'activités économiques, il est prévu de procéder à la création d'une zone d'activités artisanales sur la commune de Genilac, au lieu-dit Grange Burlat.

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre de la politique de développement économique menée par la Métropole et qui vise à offrir des solutions foncières et immobilières répondant aux besoins des entreprises et permettant d'accompagner leur développement.

Les études ayant permis de préciser l'opération d'aménagement à réaliser, Saint-Etienne Métropole a décidé de confier l'aménagement de la zone artisanale à la SPL Cap Métropole dans le cadre d'une concession d'aménagement par une décision du Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole du 1^{er} décembre 2016.

La programmation du projet de zone artisanale est la suivante:

- 15 lots libres : parcelles terrassées et viabilisées, de 700 m² à 2 500 m², laissant la libre implantation d'un bâtiment à vocation artisanale,
- 1 lot réservé pour réaliser un village d'entreprises : parcelles terrassées et viabilisées, destinées à un projet d'opérateur privé, pouvant accueillir 11 cellules modulables de 150 à 300 m² chacune.

Saint-Etienne Métropole entreprend, depuis les premières études d'aménagement, des démarches de négociations amiables avec les propriétaires fonciers. Le concessionnaire Cap Métropole a poursuivi ces démarches, dans le cadre de la concession, qui ont abouti favorablement, pour une partie du foncier nécessaire à l'opération. Cap Métropole est ainsi devenu propriétaire en 2017 de 20 885 m² de terrains anciennement agricoles et inexploités.

Cependant, les négociations amiables auprès des autres propriétaires fonciers de l'emprise de l'opération ne permettent pas, à ce jour, d'aboutir à des accords de cession. En effet, il reste à obtenir la maîtrise foncière de 14 925 m² afin de pouvoir déployer les travaux d'aménagement et réaliser la zone d'activités artisanales. Cette surface est représentée au plan parcellaire en annexe.

Pour permettre cette maîtrise foncière totale, au besoin par voie d'expropriation, il est nécessaire d'engager la procédure visant à faire prononcer la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de l'opération d'aménagement de la zone d'activités artisanales.

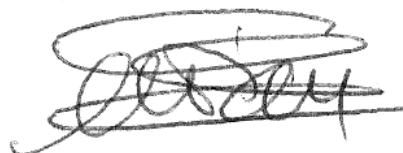
En conséquence, Saint-Etienne Métropole demande à Cap Métropole, dans le cadre de sa concession, d'engager cette procédure et de solliciter auprès du Préfet de la Loire l'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Cap Métropole, dans le cadre de sa concession, à mettre en œuvre la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition, si besoin par voie d'expropriation, des biens immobiliers nécessaires à l'aménagement d'une zone d'activités artisanales sur la commune de Genilac conformément au plan parcellaire joint en annexe,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette procédure,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération SERV 27638 – BURLA.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU